

# LA MORT DE FRANCOIS-ÉTIENNE DE CAULET, ÉVÊQUE DE PAMIERIS

Texte présenté, transcrit et annoté par Claudine Pailhès

Issu d'une famille de parlementaires toulousains, François-Étienne de Caulet (Toulouse, 1610- Pamiers, 1680) fut un des grands évêques français de la Contre-Réforme et c'est certainement le plus illustre des évêques de Pamiers.

Tout au long de son long épiscopat (1645-1680), Caulet mena avec vigueur dans son diocèse la réforme morale du clergé et des fidèles, sanctionnant les manquements mais faisant surtout porter l'effort sur la formation grâce au catéchisme, au séminaire, aux écoles, à la maison de retraite spirituelle qu'il fonda à Sabart, à des « conférences » qui réunissaient régulièrement les prêtres à des fins de discussion sur la doctrine et sur leurs devoirs. Il s'appliqua aussi à réformer les chapitres et les établissements réguliers, non sans opposition. Il aida sa sœur Catherine, baronne de Lavelanet, dans la fondation des « dames régentes » chargées de l'instruction des filles. Il entreprit le relèvement de sa cathédrale, ruinée par les guerres de religion, il visita toutes les églises de son diocèse, elles aussi souvent ruinées, y compris au plus profond de la montagne, il les fit agrandir et orner dans l'esprit du Concile de Trente. Il mit par ailleurs tout son acharnement à expulser de Pamiers les protestants qui y résidaient. Avec son collègue d'Alet, Nicolas Pavillon, Caulet se signala par son inclination vers le jansénisme et sa réserve à l'égard du « Formulaire » qui le condamnait, puis par le conflit aigu qui les opposa à Louis XIV sur la Régale (perception par le roi des revenus d'un évêché vacant). C'est à l'entrée de sa cathédrale en chantier qu'il fut enseveli, à l'endroit du passage des fidèles, par humilité, et la foule fut si nombreuse à approcher la dépouille de celui qu'elle vénérât presque comme un saint, qu'on craignit pour les échafaudages...

Le texte qui suit est un manuscrit anonyme, écrit de toute évidence par un ecclésiastique de l'entourage du prélat, témoin de ses derniers instants et très profondément impressionné par ses qualités d'homme et d'évêque. Il n'est pas daté mais sa rédaction a dû suivre de peu le décès du prélat<sup>1</sup>.

## **Relation de ce qui s'est passé durant la dernière maladie et la mort de défunt messire François Estienne de Caulet, évêque de Pamiers**

Il y a tant de personnes qui désirent voir une relation de ce qui s'est passé durant la dernière maladie et à la mort de défunt messire François Estienne de Caulet, évêque de Pamiers, qu'on a cru ne devoier pas différer davantage d'en doner une au public et on a jugé qu'il valoit mieux qu'elle fût toute simple et sans ornement, en quoy elle sera conforme à la simplicité admirable dans laquelle ce prélat a toujours vécu, que d'attendre que des personnes mal informées en fissent des discours plus éloquens mais moins véritables.

Monsieur l'évêque de Pamiers s'étoit affoibly l'estomac depuis long temps par une continuelle application à Dieu et aux affaires ecclésiastiques de son diocèse.

Cette débilitation demandoit qu'il usât de viandes nourrissantes et délicates selon le sentiment des médecins qui l'en pressoit (*sic*) souvent, mais l'obligation où il croyoit estre de faire pénitence pour les péchez de son peuple et pour les siens et de ne donner que des exemples d'édification à tout le monde faisoit qu'il ne se dispensoit jamais de l'abstinence prescrite par l'Église que dans une grande nécessité, de sorte que le vendredy 26 du mois de juillet dernier, s'estant trouvé au Secourieu<sup>2</sup> qui est une maison de campagne à quatre lieues de Pamiers, il crut devoir faire maigre nonobstant qu'il fut incommodé, mais le poisson qu'il mangea, quoy qu'en petit quantité, luy causa un vomissement qui fut suivy d'une évacuation étonante.

On le pria inutilement de demeurer en ce lieu, luy représentant que le mouvement de la litière irriteroit les humeurs que son mal avoit émues. Il voulut s'en retourner à Pamiers dès le lendemain, témoignant qu'il ayroit mieux augmenter son mal et avancer sa mort que d'être privé de la consolation de mourir dans son diocèse et parmy les enfans qu'il avoit engendrez en Jésus Christ et élevez dans la piété dans les vertus chrestiennes et religieuses, car il avoit toujours considéré comme un malhur pour une personne consacrée à Dieu dans l'état ecclésiastique de mourir parmy ses parens, quoy que gens de bien.

---

1 Archives départementales de l'Ariège, 1 J 544. Cette « relation » est suivie d'une copie du testament de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet.

Il existe apparemment une version imprimée de ce texte, de 10 pages, sans date, citée par Mgr Vidal (J.-M. Vidal.- *François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers*, Paris, de Boccard, 1939, p. 567).

2 Commune de Cintegabelle (Haute-Garonne). Le père puis le frère de l'évêque avaient été seigneurs d'Auterive et du Secourieu ; en 1680, le château du Secourieu était la résidence de son neveu le président au Parlement Guillaume de Caulet.

Il y avoit plus de quatre ans que, suivant l'ancien usage des saints évêques et afin d'épargner la plus grande partie de ses revenus pour les pauvres en vivant lui-même pauvrement, il s'étoit retiré chez les chanoines réguliers de son église cathédrale qui avoit (*sic*) embrassé la réforme rétablie dans ce chapitre par ses soins<sup>3</sup>. Estant de retour chez eux le samedi au soir, il fit la prière avec toute sa famille, comme il avoit accoutumé.

Il récita son office et ouït la confession de quelques uns de ses chanoines, ce qui ne contribua pas peu à diminuer ses forces déjà affoiblies et à luy redonner le flus dont il sembloit presque guéry.

Le dimanche matin, il demanda s'il pourroit dire la messe qu'il avoit accoutumé de dire presque tous les jours depuis plusieurs années, ne s'en abstenant que par nécessité ou par respect dans la vue de la grandeur de cet auguste mystère. Mais on ne voulut point luy permettre de la célébrer ce jour-là parce qu'on voyoit bien qu'il se mettroit en danger de ne la pas achever ou au moins d'en estre notablement incommodé.

Le lundy et le mardy, on douta encore si son mal seroit autre chose qu'une indigestion que le repos et la bonne nourriture pourroient réparer. On remarqua pourtant qu'il avoit un peu de fièvre. Pour luy, il fut toujours dans une très grande indifférence à l'égard du succez de sa maladie car, ayant prié Monsieur son frère<sup>4</sup> d'aller dire la messe pour luy dans une petite chapelle dédiée à saint Antonin où ce saint a mené autre fois la vie que les chanoines réguliers du chapitre de Pamiers tâchent d'imiter depuis le rétablissement de la réforme, et Monsieur son frère lui ayant dit s'il demanderoit à Dieu le recouvrement de sa santé, non luy répondit-il mais seulement de faire sa sainte volonté.

Le mercredi, sentant son mal augmenter, il voulut se confesser, il désiroit même de faire une confession générale mais son confesseur<sup>5</sup>, qui estoit assuré qu'il n'en avoit pas besoin et qui craignoit suivant l'avis des médecins que l'application qu'il y apporteroit n'affaiblît encore davantage son estomac et sa teste, luy conseilla de se contenter d'une confession ordinaire. A quoy ce prélat se soumit, ayant pourtant fait quelque instance qu'elle obligea son confesseur de luy représenter qu'il en avoit ainsi usé luy même à son égard dans une grande maladie qu'il avoit eue, ne luy ayant pas voulu permettre de faire une confession générale. A quoy il répondit ouy, mais ne comptez vous pour rien d'avoir été évêque durant si long temps ?

Après s'être confessé, il se disposa à recevoir le saint viatique qui luy fut porté [par] le père Aubarède, archidiaque de son église cathédrale. Il voulut le recevoir au milieu de sa chambre, à genoux et revêtu de son rochet avec l'estole. On ne

---

3 Caulet avoit réussi à imposer une observance régulière aux chanoines cathédraux malgré de violentes oppositions (1646-1679).

4 Bonaventure de Caulet, prieur de Montclar, curé de Tarascon.

5 Antoine Charlas (1634-1698), un des très proches de Caulet et qui sera son héritier spirituel. L'évêque l'avait nommé en 1670 directeur du séminaire de Pamiers et en 1678 vicaire général du diocèse.

sçauroit exprimer les sentimens de dévotion dont il accompagna cette action. Il ne peut tellement les contenir dans son cœur (*sic*) qu'ils ne parussent au dehors par ses gestes, par ses soupirs et par ses larmes. L'archidiacre luy ayant dit que l'état où estoient ses enfans et son Église ne luy permettoit pas d'avoir tant d'indifférence pour la vie et qu'il ne devoit pas seulement dire comme saint Martin *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius non recuso laborem*<sup>6</sup>, qu'il estoit même obligé de demander à Dieu qu'il le laissât en ce monde à cause du besoin évident qu'on avoit de luy, ce prélat, plein de son indignité et pénétré de la misère de l'homme, se contenta de pousser un soupir pour toute réponse, qui fit connoître à tous ceux qui estoient présens mieux que tout ce qu'il eût pu dire quelle estoit l'humilité de son cœur (*sic*) et combien il estoit éloigné de se croire nécessaire.

Mais il redoubla ses larmes lorsque l'archidiacre luy demanda si, à cause des fautes et des omissions où il estoit tombé dans l'exercice de son ministère, il ne se jugeoit pas indigne de recevoir une si grande majesté et l'ayant interrogé ainsi qu'il est porté par le rituel s'il ne demandoit pas pardon à ceux qu'il pouvoit avoir offensés, il répondit par trois fois : de tout le cœur, de tout le cœur, de tout le cœur. Il fit la même réponse quand on luy demanda s'il ne pardonnoit pas de bon cœur à ceux qui l'avoient offensé. Il récita en suite le symbole des apôtres et le *confiteor*, demeurant à genoux durant toute la cérémonie (*sic*) qui dura près de demy heure.

Après midy, s'adressant à son médecin : parlez moy sincèrement, luy dit-il, et en amy, dites moy quel est vostre sentiment touchant l'état de ma maladie afin que s'il y a danger de mort je ménage le peu de momens qui me restent pour me disposer à bien mourir. Le médecin luy ayant répondu qu'assurément il y avoit du danger, il le remercia et, joignant les mains vers le ciel, il commença par ces paroles : *cupio dissolvi et esse cum Christo*<sup>7</sup> et dit en suite le psaume *miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam*<sup>8</sup>. Et le jedy dernier jour de juillet, il tomba dans quelque petit délire mais Dieu, pour récompense de l'exercice presque continuel des vertus dans lequel il avoit vécu, voulut qu'il passât tout ce temps là à réciter des prières vocales, des passages fort longs de l'Écriture sainte et quelque fois une partie de son brevière, de sorte qu'il ne paroissoit estre dans le délire qu'à l'égard des choses temporelles. Il avoit aussi de temps en temps des intervalles assez longs pendant lesquels il donnoit des avis excellens à ceux qui estoient auprès de luy.

Le samedi troisième jour d'aoust, il eut l'esprit libre durant une heure pendant laquelle il se reconcilia et reçeut l'extrême onction d'une manière très édifiante. Il produisit un acte de contrition à chaque onction que le prêtre faisoit sur luy pour demander pardon à Dieu des péchés qu'il avoit commis par le sens sur l'organe duquel estoit faite l'onction. Je déteste de tout mon cœur, disoit-il, tous les regards de mes yeux qui ont esté contraires à la pureté des regards de Jésus Christ, je

6 Si je suis nécessaire à ton peuple, je ne refuse pas de travailler. (Parole attribuée à saint Martin à la veille de mourir alors que ses disciples le suppliaient de ne pas les quitter).

7 J'ai le désir de m'en aller et de rejoindre le Christ (saint Paul, Épître aux Philippiens).

8 Pitié pour moi mon Dieu, selon ta grande miséricorde (Livre des Psaumes, psaume 50).

déteste toutes les paroles déshonnêtes ou de médisance que j'ay entendues. Et la cermonie (*sic*) estant achevée, le prêtre luy demanda la bénédiction pour luy et pour tous ceux qui estoient présens. Laquelle il luy refusa durant quelque temps, s'excusant sur ce qu'il n'appartenoit pas à un pécheur de donner la bénédiction, mais le prêtre luy ayant représenté qu'il estoit toujours évêque, il la leur donna enfin.

Le lundy, le saint sacrement fut exposé et l'on célébra une grand messe à son intention dans l'église collégiale où le chapitre de la cathédrale a accoutumé de faire l'office. Il se fit à cette heure un si grand changement en la santé de (*sic*) prélat qu'on crut que Dieu avoit accordé aux prières des bonnes âmes la vie de leur pasteur car, outre les marques de convalescence qui donnèrent lieu aux médecins de croire qu'il estoit presque hors de danger, il recouvra l'entière liberté de son esprit. Durant cet intervalle, il fut visité par plusieurs personnes à qui il donna des avis très convenables et très utiles.

On n'eut pas la joye de le voir fort long temps dans cet état mais le mardy au soir il y revint et donna encore des conseils admirables aux personnes de sa maison, marquant à chacun ses besoins particuliers. Il s'entretint ensuite assez long temps avec une petite image qui représentoit excellemment le petit Jésus embrassant les instrumens de sa passion. Il prenoit un plaisir singulier à distinguer ces divers instrumens et à former des actes de vertu conformes à la douleur qu'ils avoient causé à Jésus Christ ; il s'arresta particulièrement sur la couronne d'épines.

Le discernement admirable qu'on remarquoit dans tous les avis qu'il donnoit et quelques autres marques de santé qu'on voyoit en luy, quoy que mêlées de signes moins favorables, entretenoient l'espérance de sa convalescence mais on la perdit entièrement vers la minuit et, deux heures après, ceux qui estoient auprès de luy reconnurent qu'il entroit dans l'agonie. On commença à luy suggérer des actes de foy, d'espérance et de charité envers Dieu et le prochain et surtout envers ceux qui luy estoient opposez, de résignation à la volonté divine pour la vie et pour la mort et de désir de voir Dieu. Après quoy, son confesseur luy ayant demandé s'il vouloit qu'on luy proposât ces actes ou si on ne le détourneroit pas de son application intérieure, il répondit qu'il estoit bien aise qu'on l'aidât. Son agonie dura l'espace de douze heures, c'est-à-dire jusqu'à deux heures après midy du mercredy 7 jour d'aoust, auquel temps il rendit son esprit à Dieu. Les dernières paroles qu'il peut articuler furent celles-cy : répondant à ce qu'on luy demandoit s'il ne désiroit pas de voir Dieu et de s'unir à luy, sans doute, sans doute, sans doute.

Toute sa maladie a esté une suite presque continuelle d'actes de vertu et de piété. Il ne paroissoit pas seulement avoir oublié le monde mais mesme les affaires de son Église qu'il avoit prises le plus à cœur, ne parlant quasi jamais de son diocèse que pour déplorer les fautes qu'il croyoit avoir commises dans son épiscopat et qu'il disoit estre infinies.

De toutes les vertus dont Dieu l'avoit comblé, celle qui éclata davantage à sa mort fut l'humilité. Il avoit ordonné par son testament qu'on l'enterrât à l'entrée

de la porte de l'église et sous le clocher qui est baty sur des pilliers hors de l'église et où différentes rues aboutissent, ce qui fait que c'est un lieu de passage, désirant d'être foulé de tout le monde après sa mort. Il avoit encore deffendu qu'on ouvrist son corps, qu'on le mist dans un cercueil de plomb, qu'on luy fist aucune oraison funebre et qu'on mist aucune epitaphe sur son tombeau. Il ne se contenta pas d'avoir ainsi disposé de ces choses par son testament quelque année avant sa mort pour le confirmer et faire voir que c'estoit sa dernière et absolue volonté. Il demanda l'avant-velle (*sic*) de sa mort s'il y avoit quelque ecclésiastique dans sa chambre ; un de ses domestiques luy ayant répondu qu'il n'y avoit que luy, prenez, luy dit-il, une plume et écrivez : point d'oraison funèbre mes une exhortation aux pauvres touchant le souvenir de la mort, *memorare novissima tua et in aeternum non peccatis*<sup>9</sup>; point d'épitaphe, qu'on n'ouvre point mon corps, point de chapelle ardente, quatre flanbeaux de chaque costé ou six, si on le trouve à propos ; qu'il n'assiste à l'enterrement que des personnes de piété autant qu'il se pourra, pour apaiser la colère de Dieu.

Un prestre de sa famille crut luy devoir demander pardon de luy avoir témoigné diverses fois du chagrin à l'occasion des occupations que ce prélat luy donnoit et qui dans ces rencontres paroisoient à cet ecclésiastique excéder les forces de son esprit et de son corps ; il répondit : quand vous n'auriez (*sic*) donné mille coups, que vous m'auriez foulé aux pieds et fait d'autres outrages semblables, je mériterois plus que tout cela.

Un jeune homme l'ayant envisagé entre deux rideaux et luy s'estant imaginé que c'estoit à dessein de faire son portrait, il s'écria avec de grands sentimens d'horreur que c'estoit une chose détestable de vouloir tirer le portrait d'un pécheur. Quand on s'aperçeut que son mal s'augmentoît, on luy demanda s'il vouloit qu'on appellât le médecin, il eut de la peine à y consentir, ne ce croyant pas digne d'estre soigné et ce ne fut qu'à condition qu'on ne feroit venir que celui dont il se servoit ordinairement, de sorte qu'un autre étant venu voir par civilité, pourquoy luy dit-il, monsieur, vous donnez-vous tant de peine pour une carcasse, pensant qu'on l'eust appelé pour donner ses avis à sa maladie. Quelques jours avant sa mort, il dit qu'il vouloit que son promoteur fist sa confession publiquement et ensuite une réparation publique.

Cette profonde et sincère humilité estoit fondée sur la connoissance qu'il avoit de la grandeur de Dieu, qu'il disoit toujours estre peu connue des hommes, et de la bassesse des créatures car, comparant l'un avec l'autre, il estoit pénétré d'une vénération admirable et généreus pour son Dieu et d'un mépris extrême pour lui-même parce que toutes les créatures, quelques excellentes et puissantes qu'elles soient, retombent dans le néant à la vue de la majesté infinie de Dieu.

La pauvreté réelle ou au moins d'affection est la compagne inséparable de l'humilité, il ne faut donc pas s'estonner si cest humble prélat désiroit de mourir

---

9 Souviens-toi de ta fin dernière et tu ne pécheras jamais (Ecclésiastique, 7, 36).

pauvre comme il avoit toujours vécu pauvre. Ouy, disoit-il en s'entretenant comme on a déjà dit avec une image du petit Jésus, je veux mourir pauvre, sur quoy monsieur son frère, l'ecclésiastique<sup>10</sup>, luy ayant dit qu'il estoit en effet pauvre puisqu'il n'avoit aucuns biens, il ajouta diverses fois : je ne veux rien avoir, je désire mourir pauvre comme Job, *nudus egressus sum ex utero matris mee et nudus revertar*<sup>11</sup>. La providence divine permit que son souhait fut en quelque manière accompli, estant arrivé qu'une personne empêcha, peut estre sans dessein, qu'on ne peut point disposer de son linge après sa mort, l'on fut obligé d'emprunter un linceul pour l'ensevelir.

Il est aisé de comprendre par les choses que nous venons de dire combien sa contrition fut sincère et véritable. Elle avoit pour objet non seulement ses péchez mais encore de n'avoir pas fait en toutes choses ce qui plaisoit davantage à Dieu et il s'offroit tout entier à sa justice afin qu'il en prist sur luy la vengeance qu'il luy plairoit. Il estoit effrayé par le grand nombre des obligations de l'épiscopat et il craignoit d'estre coupable d'une infinité d'omissions quand il considéroit qu'il y avoit près de 36 ans qu'il estoit évêque : je déplore, disoit-il souvent les larmes aux yeux, les désordres de ma jeunesse et depuis mon ordination de n'avoir pas fait mes fonctions avec tout le respect et toute la vénération que je devois. Sur quoy, l'un de ceux qui estoient présens luy ayant dit une fois que, par la miséricorde de Dieu, il n'avoit fait de grands péchez, sur ce point quoy répliqua - il : quand je n'aurois commis qu'une faute, n'est ce pas trop ?

Cette crainte louable et salutaire estoit neantmoins sans trouble à cause de la miséricorde infinie de Dieu et des mérites de Jésus Christ qu'il disoit estre l'unique sujet de son espérance et, s'adressant avec confiance à son Dieu, il luy disoit de temps en temps *Cor contritum et humiliatum non despicias*<sup>12</sup>, *ne projicias me in tempore senectutis*<sup>13</sup> et le motif de sa contrition n'estoit pas tant d'assurer son salut comme de satisfaire à la justice de Dieu dont il avoit offensé la souveraine majesté. Dieu est juste, disoit-il, et quand il me damneroit, je n'aurois pas sujet de m'en plaindre, mais si cela arrivoit, je serois bien aise que ma condamnation fut sceue de tout le monde anfin que la justice de Dieu ne demeurât pas inconnue.

Son obéissance estoit comme celle d'un enfant et s'il faisoit quelque résistance aux choses qu'on demandoit de luy, ce qui luy arrivoit très rarement lors même qu'il estoit en délire, on n'avoit qu'à le faire ressouvenir de cette maxime qu'il proposoit toujours à ceux qui estoient sous sa conduite, *vir obediens loquetur victorias*<sup>14</sup>, et aussi tôt il faisoit tout ce qu'on désiroit de luy avec une obéissance de novice.

---

10 Bonaventure, voir ci-dessus.

11 Nu je suis sorti du sein de ma mère, nu j'y retournerai (Livre de Job, 1, 21).

12 Tu ne dédaigneras pas un cœur contrit et humilié (Psaume 51, Miserere)

13 Ne me rejette pas au temps de ma vieillesse (Psaume 71).

14 Corriger *victoriam*. L'homme qui écoute parlera pour toujours (Proverbes, 21-28).

Lors qu'on luy demandoit s'il vouloit boire ou prendre du bouillon, il répondoit par cette maxime qu'il avoit suivie presque toujours dans les choses qui luy paroissent indifférentes : je ne demande ny ne refuse rien. Et, ayant fait une semblable (*sic*) réponse à son médecin qui luy proposoit de prendre quelque chose, il ajouta : une personne qui ne mérite rien ne doit rien demander, il ne m'appartient pas de dire je veux ceci, je veux cela. Quelques heures avant sa mort, on luy dit qu'on trouvoit à propos de luy donner des ventouses, il répondit que c'estoit un remède humain, que néantmoins il s'en remettoit à son confesseur, lequel ayant renvoyé la proposition aux médecins à qui la connoissance de ces choses appartient, il s'offrit sans répugnance qu'on executât leurs avis, ce qui luy fournit une dernière occasion de faire voir à quel point de perfection il possédoit la vertu de patience, car tout accablé qu'il est (*sic*) de son mal, il souffrit la douleur de ce remède avec une si grande paix que celui qui le luy appliquoit, voyant qu'il ne luy faisoit faire presque aucun mouvement, douta s'il le sentoit jusqu'à ce qu'il s'en fut éclaircy ; il faut tout faire, dit-il, et tout souffrir de bon cœur (*sic*) et joyeusement.

Il avoit tellement accoutumé ses épaules à la discipline, tout son corps aux mortifications et aux austérités et son esprit à la patience qu'il ne se plaignoit presque jamais, même dans les maladies, que de ce qu'il luy sembloit qu'on avoit trop de soin de luy. L'esprit de pénitence et d'humilité dont il avoit toujours été animé luy faisoit avoir un désir très grand et un amour très vif pour les souffrances et pour les humiliations. Une fois, il demanda dans l'ardeur de la fièvre si on ne pourroit pas le mettre d'une manière qu'il trouvât quelque repos : voilà, luy dit-on en luy présentant un crucifix, où vous trouverez le véritable repos. Il est vray, dit-il aussi tôt avec une ferveur admirable, *in pace in idipsum dormiam et requiescam*<sup>15</sup> et, l'ayant pris et mis sur sa bouche, il fit que répéter de temps en temps ces paroles du Psalmiste : ceux qui haïssent saintement leur corps ont toute une autre idée de la pureté que les autres hommes. C'est de quoy nostre prélat donna des preuves en plusieurs rencontres, se fâchant contre ceux qui le servoient lors qu'ils luy [mettaient] à nu les pieds ou les mains sans une véritable nécessité.

N'ayant point d'ennemis, il n'a pas eu occasion dans sa maladie de faire des actes signalez d'amour pour eux. S'il avoit eu des démenlez considérables avec quelques personnes, sç'avoit toujours esté ou pour la deffense des droits de son Église ou pour l'interest des peuples de son diocèse ou pour punir le vice mais, dans ces occasions, toutes les personnes désintéressées connoissoient bien qu'il n'agissoit que par un véritable zèle pour la justice et pour la discipline. Aussi, le voyoit-on toujours s'empresser à témoigner par des paroles et de bons offices quand, faisant la guerre au vice, il avoit une grande charité pour les personnes. Il tenoit pour maxime seur ce point qu'il ne faloit pas même se plaindre des personnes qui nous font du mal et que la plainte est une espèce de vengeance.

Ce prélat ayant fait publier des ordonnances portant deffenses à tous prestres séculiers et réguliers d'entendre les confessions des séculiers dans son

---

15 Je dormirai en paix et trouverai le repos en Lui (Psaumes, 4-9).

diocèse qu'auparavant ils n'eussent été approuvés par luy ou receu de nouvelles approbations suivant la décision formelle des conciles et des souverains pontifes<sup>16</sup>, il fut obligé d'user des censures de l'Église contre quelques religieux qui ne voulurent point déférer à ses ordonnances et qui s'opiniâtèrent à confesser contre la deffense. Quelques jours avant sa mort, il demanda à son confesseur s'il ne les prioit point de le venir voir ; le confesseur, persuadé et convaincu que ce prélat n'avoit aucun ressentiment contre ces personnes et que d'ailleurs ceux qui estoient tombez dans les censures n'estoient plus à Pamiers, luy répondit qu'il ne croyoit pas cela nécessaire, mais qu'il s'en remettait au mouvement que Dieu luy donnoit ; il répliqua qu'il n'avoit pas de mouvement particulier pour cela, mais qu'il vouloit seulement témoigner qu'il n'avoit aucun chagrin sur le cœur contre eux. Il s'estoit creu aussi obligé à l'égard de quelques religieuses dont le petit nombre ne leur permettoit pas de garder leurs règles et leurs constitutions dans la ville de Pamiers<sup>17</sup> de les presser par des ordonnances et par des arrêts du Conseil du roy de ce (*sic*) retirer dans quelque convvent voisin et il dit à leur occasion dans sa maladie pour ces bonnes filles : elles reconnoistront quand nous serons devant Dieu que je n'ay rien sur le cœur contre elles ; et quelque temps avant sa maladie, il avoit donné charge à une personne de confiance de s'informer quand elles s'en iroient hors de Pamiers parce qu'il souhaittoit les voir avant leur départ pour leur témoigner l'affection qu'il avoit dans son cœur pour elles. Un de ces ecclésiastiques luy rapporta qu'un magistrat de la ville de Pamiers qui avoit exécuté contre luy plusieurs commissions facheuses luy avoit fait compliment sur sa maladie et qu'il avoit dit à quelque autre qu'il le viendroit voir s'il croyoit que sa visite luy fût agréable (*sic*), il témoigna aussitôt en avoir de la joye, estre très disposé à le recevoir de bon cœur et luy souhaitter tous les biens qu'il se souhaitoit à luy même.

On ne parle pas de l'amour et de la tendresse qu'il avoit pour les pauvres, quoy (quoy) qu'elle ayt fort paru dans sa dernière disposition, leur ayant laissé le peu de bien qui luy restoit. Ceste vertu luy estoit si propre qu'elle a éclaté dans tout le cour (*sic*) de sa vie et les gémissemens que l'on entend depuis sa mort d'une infinité de familles pauvres qu'il faisoit subsister prouvent mieux cette vérité que tout ce qu'on en pourroit dire.

Mais l'amour qu'il avoit toujours eu pour son Dieu et qui avoit été le principe de toutes les actions de sa vie s'est fait remarquer très particulièrement dans tout

---

16 Caulet promulgua cette défense dans ses Ordonnances synodales de 1672, mais il était en conflit sur ce point avec plusieurs religieux depuis longtemps ; le conflit le plus violent l'avait opposé aux Jésuites du Collège de Pamiers et avait abouti à l'excommunication de trois d'entre eux en janvier 1668 (J.-M. Vidal-François-Étienne de Caulet, *évêque de Pamiers*, Paris, de Boccard, 1939, p. 296-334),

17 Venues de Toulouse, des Ursulines s'étaient installées à Pamiers en 1644, à l'occasion d'un « interrègne », alors que Caulet, nommé par le roi, n'avait pas encore reçu sa bulle de provision. Il ne fut jamais favorable à cette fondation, il reprochait aux sœurs de n'être que 3 mais refusa que d'autres viennent du couvent de Toulouse. Il porta l'affaire devant le Conseil du roi qui supprima la maison de Pamiers en mai 1680 avec ordre d'expulser les récalcitrantes. Les sœurs restèrent pourtant à Pamiers, malgré l'interdit porté sur leur église. Après la mort de Caulet, elles se rangèrent à l'obéissance régale et se maintinrent dans la ville malgré l'opposition du Père Cerle, héritier spirituel de l'évêque et administrateur du diocèse pendant le Schisme de la Régale (J.-M. Vidal-François-Étienne de Caulet, *cit.*, p.250-252).

ce qu'il a dit et fait à sa mort. Ce feu divin se découvroit par de certaines étincelles [qui] partoient de temps en temps de ses yeux, par des soupirs enflammez qu'il pouvoit vers le ciel et par les manières affectueuses dont il prononçoit surtout ces paroles : *utinam dies illa eluxisset et cuncta hec temporalia finem accepisset*<sup>18</sup> ; *cupio dissolui et esse cum Christo*<sup>19</sup> ; *unam petii a Domino hanc requiram ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vite mee*<sup>20</sup>. Répétant plusieurs fois avec un goût et un sentiment *admirabile* ces mots : *omnibus diebus vite mee, non mea voluntas sed tua fiat*<sup>21</sup>. Et la manière en laquelle il produisoit tous les actes de vertu dont nous avons parlé faisoient (*sic*) incomparablement mieux connoître la perfection de cet amour divin que le Saint-Esprit avoit versé en luy que les paroles par lesquelles il formoit ces actes ; il ne sembloit<sup>22</sup> pas qu'ils fussent produits par un homme voyageur mais par une personne qui, étant entièrement morte à tout sentiment humain et naturel, commençoit déjà la vie des bienheureux.

Il ne parla presque qu'en passant toute sa maladie de l'affaire la plus importante pour son diocèse. Une fois, un de ceux qui le servoient, rentrant dans sa chambre où l'on l'avoit laissé seul, l'entendit proférer ces paroles : Mes enfans, mes enfans, mes pauvres enfans, vous allez estre bien tourmentéz<sup>23</sup>. Répétant jusqu'à trois fois les choses qui luy paroisoient considérables, il dit une autre fois à son médecin quelques paroles qui expliquoient plus clairement celles que nous venons de rapporter.

Il a témoigné estre peu en peine des autres affaires de son diocèse, soit que sa profonde humilité le portât à se regarder comme un obstacle au bien, ausi<sup>24</sup> qu'il disoit souvent, soit qu'il regardât les obligations de son ministère comme un pesant fardeau dont la mort le déchargeroit. Toutes fois, il dit que les Régentes<sup>25</sup> devoient continuer leur employ sous le bon plaisir des évêques, selon leurs réglemens et leurs constitutions, ajoutant qu'elles priassent Dieu pour luy, misérable pécheur.

Les avis qu'il donnoit à chacun leur estoient si propres qu'on ne pouvoit

18 Corriger : *Utinam dies illa eluxisset et cuncta hec temporalia finem accepissent* : Que ce jour eût brillé, que tout ce qui est temporel ait pris fin (L'Imitation de Jésus-Christ, fin XVe-déb.XVe siècle, ch. XLVIII).

19 J'ai le désir de me dissoudre et d'être dans le Christ (saint Paul, Épître aux Philippéens).

20 Une chose qu'au Seigneur je demande, la chose que je cherche, c'est d'habiter la maison du Seigneur tous les jours de ma vie (Psaume 27-4).

21 Tous les jours de ma vie, que Ta volonté soit faite et non la mienne.

22 Corriger *sembloit*.

23 Au moment de sa mort, Caulet était en conflit aigu avec Louis XIV sur le problème de la Régale (perception des revenus et collation des bénéfices mineurs par le roi en cas de vacance du siège épiscopal) dont il refusait l'application dans son diocèse. Après sa mort, le chapitre cathédral de Pamiers, qu'il avait réformé, resta fidèle à sa pensée. Autour de Jean Cerle, vicaire général, il s'opposa, avec l'appui du Pape, à la présence de chanoines « régalistes » soutenus par l'archevêque de Toulouse, provoquant un schisme qui dura 13 ans. Comme le redoutait Caulet, ses héritiers spirituels furent persécutés, arrêtés, emprisonnés ou contraints à une vie de clandestinité.

24 Corriger *ainsi*.

25 Les Régentes de Pamiers avaient été fondées par Catherine de Caulet, baronne de Lavelanet, sœur du prélat. Jeunes filles ou veuves, elles ne prononçaient pas de vœux religieux mais vivaient en communauté. Elles étaient chargées de l'enseignement des filles. Après la mort de Caulet, elles furent chassées de Pamiers parce que fidèles aux enseignements de l'évêque et se reconstituèrent à Mirepoix, d'où leur nom de Mirepoises.

douter qu'ils ne contiennent les remèdes spécifiques à leurs principaux besoins. Il exhorta les chanoines réformez<sup>26</sup> particulièrement à l'amour mutuel, leur proposant ces paroles que le fils de Dieu dit à ses disciples lors qu'il fut près de se séparer d'eux : *in hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem*<sup>27</sup>.

En effet, le relâchement des communautés les plus saintes et les autres désordres que l'on y remarque bien tôt après leur naissance commencent ordinairement par les divisions que le malin esprit y sème. Il marqua ensuite presque à chacun de ses chanoines réformez en particulier le piège qu'il devoit craindre, à l'un l'amour déréglé des parens, à l'autre le désir de gouverner et ainsi des autres.

Il recommanda à son grand vicaire<sup>28</sup> de n'aymer pas la science avec excez, d'étudier des choses utiles et non pas de curieuses ou seulement agréables, de se cacher et de travailler à devenir humble, d'aymer l'oraison et de n'estre point complaisant sur tout à l'égard des personnes de qualité.

Il dit à l'un des principaux officiers du roy dans le païs de Fois : je suis prest à paroistre devant le tribunal de Dieu pour luy rendre compte de près de 36 ans d'épiscopat et vous sçavez l'estime que j'ay toujours faite de vous ; en vérité, il ne faut songer qu'à craindre et aymer Dieu, tout le reste est vanité, ce ne sont que vapeurs qui disparaissent tout aussi tost, *vapor ad modicum parens*<sup>29</sup>. Et à l'un des officiers du païs : j'ay toujours connu en vous un bon fonds mais cela ne suffit pas, il faut songer à bien mourir. Le mesme jour, sur le soir, il dit à un de ses curés qu'il luy demandoit pardon et à tous les prêtres de son distroit de ce qu'il avoit omis quelque fois de luy dire la vérité, mais que c'étoit parce qu'il n'avoit pas trouvé des ceurs disposez à la recevoir.

Il ordonna à son secrétaire quelque jour avant sa mort d'écrire à Monsieur l'évêque de Cesarople<sup>30</sup> qui estoit party de France depuis environ un an pour aller faire les fonctions de son épiscopat dans des terres infidelles qu'il devoit estre persuadé qu'une des plus grandes graces que Dieu luy eût faites estoit de l'avoir appellé au martire et à la conversion des infidelles, qu'il esperoit que Dieu luy ayant fait la grace de donner à sa mission de si heureux commencemens, il ne luy refuseroit pas celles qui luy estoient necessaires pour perseverer jusques à la fin, qu'il le supplioit de prier Dieu qu'il luy fist misericorde et de se souvenir de luy dans ses prières et dans ses sacrifices.

---

26 Les chanoines du chapitre cathédral auxquels il avait réussi à imposer la réforme régulière.

27 À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres (Jean, 13-35).

28 Antoine Charlas : voir note 5.

29 Une vapeur qui paraît un instant (saint Jacques, IV, 14).

30 Fils d'un banquier, François Picquet (1626-1685) fut nommé consul de France à Alep en 1652. Il revint en France en 1660 et entra dans les ordres. Protonotaire apostolique en 1663, évêque *in partibus* de Césaropole en Macédoine puis vicaire apostolique de Naxivan en Arménie en 1675, il quitta la France pour Alep en 1679 avant de se rendre dans son diocèse arménien.

Le témoignage le plus sensible de l'éminence des vertus de ce prélat est le changement que sa mort a produit dans le peuple de Pamiers, car au lieu que pendant sa vie il y paroissoit peu de personnes qui luy fussent véritablement affectionnées, que plusieurs le regardoient comme un surveillant incommode et un juge inflexible et que les autres, le voyant toujours opposé à leurs passions et à lurs plaisirs déréglez, croyoient beaucoup faire que de garder quelques mesures à son égard, sa mort ne fut pas plutôt publiée qu'on vit partout des marques d'une véritable douleur. Ce fut un dueil presque général et plusieurs de ceux qui luy avoient esté opposez versèrent des larmes le jour de ses funérailles. Le peuple, pénétré de la sainteté d'un prélat dont il avoit admiré la vie pendant 36 ans, passa de la consternation où il estoit revêtu à déchirer ses tuniques, son rochet, son estole, sa chasuble, ce qui obligea les ecclésiastiques qui voulurent conserver les restes de ses précieux ornemens de luy en remettre d'autres qui furent déchirez aussi et on n'épargna ny sa mitre ni ses cheveux. Tout le monde alloit baiser ses pieds avec une profonde vénération et les ecclésiastiques qui estoient auprès de la bière ne pouvoit (*sic*) satisfaire tous ceux qui vouloient faire toucher à son corps leurs brévières, leurs chapelts (*sic*), leurs heures, leurs enfans. Tous ceux qui le virent furent surpris de la beauté et de la douceur de son visage, qui parut beau, plus plein, plus riant, plus majestueux après son trépas, et vous eussiez dit que la mort qui détruit tout dans les autres n'estoit venue en luy que pour réparer les ruines de la vieillesse et de la maladie et ceux qui touchèrent son corps remarquèrent avec admiration que ses membres estoient aussi flexibles que ceux d'un corps vivant. Le concours de toutes sortes de personnes fut avisé de s'écrier, lorsqu'il fallut l'y porter, que l'échafaudage dont on s'estoit servi pour faire la voute de l'église<sup>31</sup> alloit tomber, ce qui éloigna une partie des gens qui fermoient le passage. Enfin, le peuple continue toujours d'aller prier Dieu sur son tombeau et de demander des choses qui ayent esté à luy ou qu'il ait touchées.

Plusieurs asseurent même avoir receu des faveurs miraculeuses par ses intercessions, mais on a cru ne les devoir pas marquer icy pour ne pas augmenter l'envie du peu d'ennemis que sa conduite évangélique luy avoit suscitez et qui croyoient que sa gloire seroit leur condamnation. La providence divine trouvera bien les moyens de le faire honorer malgré tous leurs efforts si elle le veut et peut estre qu'elle employera pour cette fin les mêmes moyens que l'on prend pour obscurcir tout ce que Dieu a accordé aux prières de son serviteur.

Veuille le souverain dispensateur des récompenses temporelles et éternelles manifester la gloire de ce pieux évêque en changeant le (le) cœur de ceux qui n'en peuvent souffrir l'éclat et conblant de ses graces tous ceux qui l'ont connu durant sa vie et qui entendront parler de luy après sa mort.

---

31 La cathédrale de Pamiers avait été ruinée pendant les guerres de religion. C'est après la Paix de Grâce d'Alès (1629) que l'évêque Henri de Sponde puis son successeur François-Étienne de Caulet s'attachèrent à sa reconstruction. Plusieurs décennies durant, évêque, chapitre cathédral, ville de Pamiers, États de Foix et administration royale se renvoyèrent la balle concernant le financement des travaux. Des travaux qui avancèrent lentement à partir de 1660 puis s'arrêtèrent en 1678, quand l'affaire de la Régale provoqua la saisie des revenus de l'évêque et du chapitre. C'est pourquoi, lors de la sépulture de Caulet, il y avait toujours des échafaudages dans l'édifice.

## La sépulture de François-Etienne de Caulet d'après le registre paroissial de la cathédrale<sup>32</sup>

Le septiesme du mois d'août an que dessus [1680], jour et feste de saint Donat, est décédé en la paix du Seigneur et en la communion de l'Eglise messire François Estiene de Caulet, en la septente deuxiesme année de son age et la trente troisesme commencée de son épiscopat de l'Eglise de Pamiers pour [la sanctification] de laquelle il s'est employé avec un zèle et vigilance vraiment pastorale, semblable à celle de saints evesques de l'Antiquité qu'il tascoit<sup>33</sup> d'imiter en toutes les vertus, donnant à [...] [tous] ses biens pour la réparations (*sic*) des églises, [n'en reservant qu'une petite] partie pour l'entretien de sa maison et de son séminaire. Il fut enterré deux jours aprez, au [fond] de l'église cathédrale, près la porte, à main droite en entrant. Il se fit un si grand concours de peuple à ceste seremonie qu'on ne pouvoit pas porter le corps quoyque les Messieurs de la justice fissent ce qu'ils pouvoient pour faire faire place. On luy coupa ses habits et ses cheveux, un chaqu'un s'estimant hureux d'en avoir quelque chose. Il s'est passé mesme plusieurs merveilles à son enterrement et depuis, comme on verra dans l'enquete qui a esté faite en forme. Son sépulcre est visité comme celuy d'un saint. J'ay cru estre obligé de laisser ce mémoire à ceux qui viendront après moy et me suis signé frère Bartholomé, chanoine infirmier servant la paroisse.

---

32. Archives municipales de Pamiers. Ce texte est très abîmé et certaines lignes ou certains mots sont aujourd'hui illisibles ; ils ont été restitués d'après la transcription qui a été faite en 1884 par Jules de Lahondès (*Annales de Pamiers*, t. II, Pamiers, Galy, 1884, p. 471-472) et signalés par des crochets.

33. Tâchait.

